

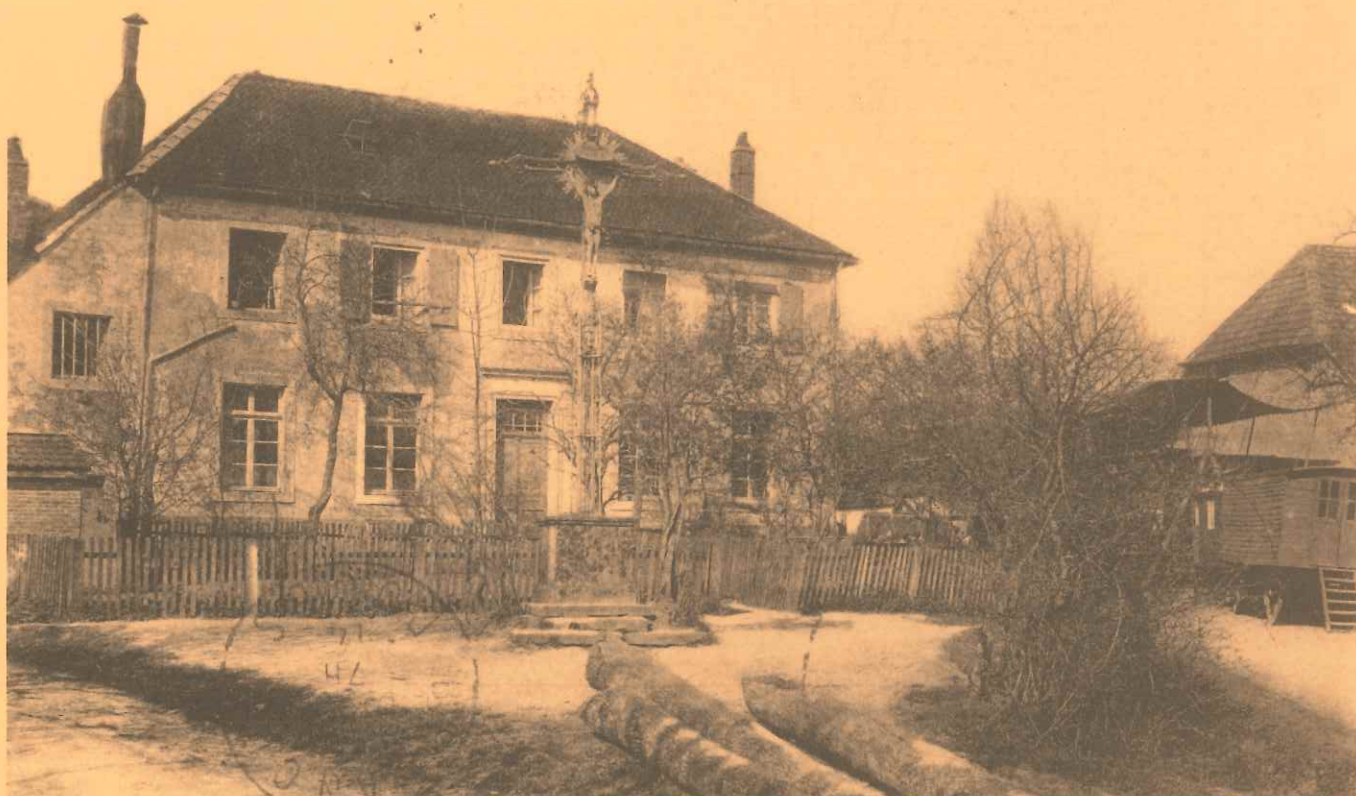
BULLETIN MUNICIPAL

---

COMMUNE DE

# GROSMAGNY

GIROMAGNY. — Christ en fer forgé devant la Mairie



---

## SOMMAIRE

---

- Le mot du Maire
- 95-96 - faits et projets
- Budget et statistiques
- Communauté, un point
- Zone multisite Nord
- Le syndicat des eaux
- Le service de repas à domicile
- L'Eglise rénovée
- Elimination des déchets
- Etat civil
- Il y a cent ans

Janvier 1996

ravagé la seule petite industrie implantée sur le territoire de notre commune. Outre le fait que pour l'instant, et pour des raisons judiciaires, le bâtiment ne peut être démolé, la conséquence la plus importante pour le village est le départ de cette entreprise vers VALDOIE, avec pour résultante, la perte de la taxe professionnelle qui s'élevait à trente huit mille sept cents francs pour 95, c'est-à-dire 15 % du produit fiscal.

Mais vient la naissance de la Communauté de Communes du Pays sous-vosgien qui restera l'évènement majeur de cette année passée. Malgré les difficultés que nous connaissons, cette structure constitue une solution aux problèmes que j'évoquais précédemment ; mais, il est probable que de longs mois seront encore nécessaires afin d'aboutir au périmètre définitif.

Tout cela ne nous empêche pas, dans le respect d'une excellente tradition et associé à l'ensemble du Conseil municipal, de vous présenter nos meilleurs et sincères vœux de santé, de réussite et de prospérité.

Bonne année 96 !

95 : CE QUI A ETE FAIT

\* \* \* \* \*

- Travaux d'aménagement du cimetière . . . . .	69 670 F TTC
- Travaux de voirie rue de la Croix des mobiles . . . . .	15 107 F "
- Achat de terrain . . . . .	4 530 F "
- Travaux en forêt (plantations - entretien - création fossés) . . . . .	62 067 F "
- Achat d'une tondeuse . . . . .	25 000 F "
- Achat d'un ordinateur . . . . .	14 388 F "
- Achat 6 parts AEROPARC (2è tranche). . . . .	60 000 F "

96 : LES PROJETS

\* \* \* \* \*

- 1ère tranche travaux H.L.M. . . . .	montant non connu
- Travaux en forêts . . . . .	31 746 F TTC
- Achat 5 parts AEROPARC (3è tranche). . . . .	50 000 F "

## BUDGET DE LA COMMUNE

\* \* \* \* \*

Le budget présenté ci-après correspond au budget de notre commune pour 1994 (budget primitif plus modifications apportées au budget supplémentaire).

### SECTION FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

Denrées et fournitures. . . . .	54670.00 F
(alimentation, combustibles, fournitures diverses et scolaires)	
Frais de personnel. . . . .	244 900.00 F
(permanent et temporaire + charges sociales)	
Impôts et taxes. . . . .	5 600.00 F
Travaux et services extérieurs. . . . .	192 500.00 F
(entretien dans les forêts, bâtiments et voirie, travaux d'exploitation, acquisition matériel, électricité, assurances)	
Participation et contingents. . . . .	236 735.00 F
Allocations - Subventions. . . . .	30 341.00 F
Frais de gestion générale. . . . .	67 900.00 F
(cérémonies, indemnité de fonction du maire et des adjoints, P.T.T. etc.)	
Frais financiers. . . . .	103 000.00 F
Pélèvement pour dépenses d'investissement . .	286 884.00 F
TOTAL DES DEPENSES. . . . .	1 222 826.00 F



## R E C E T T E S

Produits de l'exploitation. . . . . (redevance ordures ménagères)	101 130.00 F
Produits domaniaux . . . . . (coupes de bois, location de droit de chasse)	132 964.00 F
Produits financiers . . . . .	-
Recouvrements, subventions. . . . .	155 297.00 F
Dotation globale de fonctionnement . . . . .	341 821.00 F
Impôts indirects . . . . .	16 468.00 F
Contributions directes . . . . .	331 828.00 F
Produits exceptionnels . . . . .	5 940.00 F
Produits antérieurs . . . . .	138 378.00 F
<b>TOTAL DES RECETTES . . . . .</b>	<b>1 222 826.00 F</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Remboursement d'emprunts . . . . .	116 040.00 F
Acquisitions (terrain et matériel divers. . . . .	65 000.00 F
Acquisition parts AEROPARC. . . . .	60 000.00 F
Travaux . . . . . (Cimetière, Forêts, Voirie)	146 611.00 F
<b>TOTAL DES DEPENSES . . . . .</b>	<b>387 651.00 F</b>

### RECETTES

Subventions d'équipement . . . . .	61 000.00 F
Prélèvement sur recettes de fonctionnement . . . . .	286 884.00 F
Participations à des travaux d'équipement . . . . .	21 490.00 F
Recouvrement de créance. . . . .	18 177.00 F
<b>TOTAL DES RECETTES . . . . .</b>	<b>387 651.00 F</b>

## STATISTIQUES FINANCIERES

Pour l'ensemble de ces calculs, il a été pris en compte une population de 357 habitants. En fait, notre village avoisine les habitants.

Les différents pourcentages des 4 taxes qui composent les impositions directes :

COMMUNES	T.Habitation	Foncier Bâti	F. non Bâti	T. Professionnel
Grosmagny	6.68	6.93	41.67	9.90
Belfort	14.68	16.52	73.89	20.45
Eloie	8.81	14.08	39.96	10.86
Etueffont	6.64	11.26	43.96	5.44
Petitmagny	6.89	8.23	63.00	6.37
Rougegoutte	3.21	3.11	15.67	7.30
Moyenne département.	10.19	11.73	30.56	14.11
Moyenne nationale	12.47	15.77	38.71	13.96

Ces 4 taxes, — suivant les communes n'apportent pas la même somme au budget, ni le même pourcentage des impositions directes (montants exprimés en francs) :

Taxes	Rappel des taux à Grosmagny	Apport au budget communal	Pourcentage des impositions directes
Taxe Habitation	6.08	116 128	43.87
Foncier Bâti	6.93	76 230	28.80
Foncier non Bâti	41.67	28 752	10.86
Taxe professionnelle	9.90	43 609	16.47
	Total :	264 719 F = somme des impôts payés par les Grosmagniens à la commune	

Des hauts et des bas dans les taux des communes du département :

Taxes	+ basse	+ Haute	Rappel Grosnagny
Taxe Habitation	1.67 Leval	14.68 Belfort	6.08
Foncier Bâti	1.80 Leval	16.52 Belfort	6.93
Foncier non Bâti	3.46 Cravanche	94.94 Méziré	41.67
Taxe professionnelle	0.00 Autrechêne 0.00 Recouvrance	20.68 Phaffans	9.90

Les différents pourcentages de répartition des impositions directes :

Taxes	+ petit	moyenne	+ grand	Rappel Grosnagny
Taxe Habitation	3.78 Bourogne	19.32	60.45 Urcerey	43.87
Foncier Bâti	5.46 Bourogne	19.71	40.18 Meroux Moval	28.80
Foncier non Bâti	0.03 Cravanche	0.25	80.72 Lamadeleine	10.86
Taxe profession.	0.00 Autrechêne Recouvrance	60.72	90.27 Bourogne	16.47

On aperçoit, à la lecture de ces tableaux, une grande disparité des situations par rapport aux taux d'imposition et à la répartition des montants. La plus importante est la situation des communes au regard de la taxe professionnelle.

Classement départemental	Communes	Base imposition population	Population	Produits attendus
1	Argièsans	58 607	286	593 371
2	Botans	52 200	227	388 665
3	Bessoncourt	41 576	812	2 076 233
67	Grosnagny	943	467	43 609
99	Fontenelle	14	118	187
100	Autrechêne	0	154	0
100	Recouvrance	0	57	0

NOTA : les revenus issus de la taxe professionnelle vont diminuer de façon très importante pour Grosnagny du fait de la disparition de la Sté OBJECTIF BOIS.



## EFFORT FISCAL

## POTENTIEL FISCAL

Classement	Communes	Classement	Communes	Potentiel fiscal par habitants
1	Lamadeleine	1	Argièsans	8 706 F
2	Belfort	2	Botans	8 013 F
3	Riervescemont	3	Bessoncourt	7 642 F
48	Grosmagny	64	Grosmagny	1 019 F
99	Faverois	99	Reppe	643 F
100	Leval	100	Lacollonge	632 F
101	Bourogne	101	Petitefontaine	619 F

## ETAT DE LA DETTE

Classement	Communes	Dettes en capital	Population	Montant de la dette par habitant
1	Morvillars	13 072 437	1026	12 741
2	Belfort	516 279 305	51913	9 945
3	Argièsans	2 796 648	286	9 778
42	Grosmagny	1 379 866	467	2 954
99	Lacollonge	32 029	199	160
100	Riervescemont	0	43	0
100	Thiancourt	0	212	0

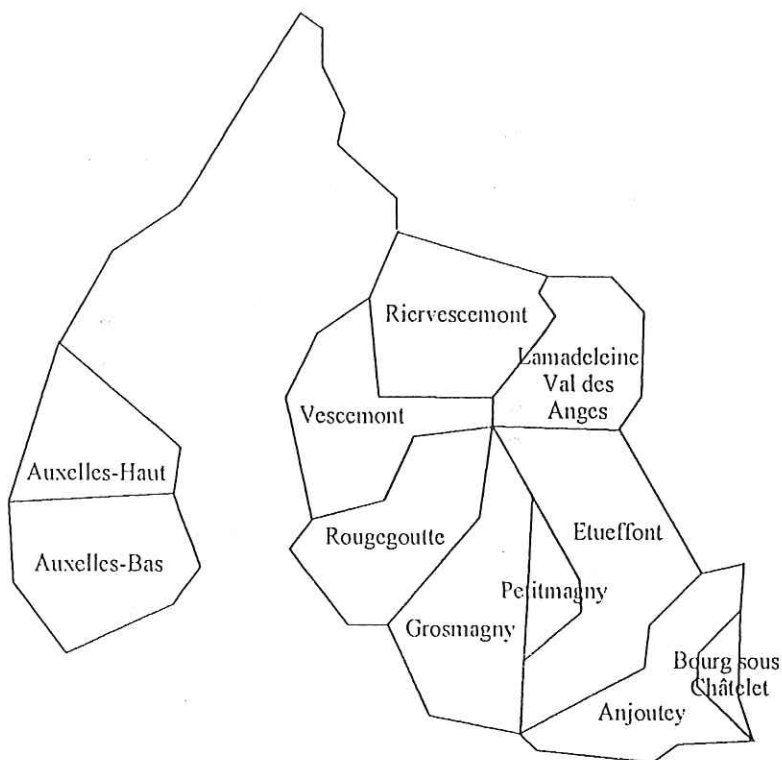
## ENDETTLEMENT

Communes	Annuités à payer	Recettes réelles de fonctionnement	Taux d'endettement
Argièsans	1 194 411	1 817 451	65.72
Morvillars	2 410 439	4 219 347	57.13
Rechesy	1 083 822	2 215 812	48.91
Grosmagny	218 846	1 010 491	21.66
Lacollonge	5 962	684 937	0.87
Riervescemont	0	343 366	0.00
Thiancourt	0	329 445	0.00
Moyenne départ.			19.18



## COMMUNAUTE, UN POINT

\* \* \* \* \*



Dans le précédent bulletin municipal, nous vous avons présenté en détail la communauté de communes du Pays sous-vosgien. Nous pensions alors que les 11 communes membres constituaient une base stable et que la communauté ne pouvait

évoluer que vers un agrandissement, à partir de cette base.

Vous le savez, la réalité a prouvé que nous nous étions trompés.

Lors de l'élaboration du budget, il s'avérait que trois communes étaient, au départ, déficitaires en transférant les compétences prises par la Communauté ; c'était Rougegoutte, Auxelles-Bas et Etueffont.

A l'examen, il apparaît que cette situation est tout ce qu'il y a de plus logique puisqu'elle est la conséquence de la présence, dans ces communes, d'entreprises qui créent de la taxe professionnelle.

Pour tenir compte de la situation de Rougegoutte et Auxelles-Bas, le Conseil communautaire décide, en accord avec Mr le Préfet, de modifier les statuts et de ne prendre, en 95, que la moitié des compétences, la totalité serait reprise au 1er janvier 96.

Ce dispositif qui favorisait les deux communes

d'Auxelles-Bas et Rougegoutte, pénalisait les neuf autres communes. Malgré cela, Rougegoutte et Auxelles-Bas demandent leur retrait de la Communauté.

Cette demande, examinée par le Conseil communautaire, est une première fois repoussée.

Les élections municipales ont lieu, un nouveau Conseil communautaire est mis en place et l'une des premières tâches est d'examiner une nouvelle demande de retrait de Rougegoutte et d'Auxelles-Bas.

Cette fois, après un long débat, la demande de retrait est acceptée, ce qui signifie une remise en cause totale du périmètre de la Communauté puisque le départ de ces deux communes entraînera logiquement, malgré elles et pour des raisons d'ordre géographique, le retrait des communes de Vessemont, Riervessemont et Auxelles-Haut.

La procédure de retrait prévoit ensuite que tous les Conseils municipaux des 11 communes délibèrent sur le retrait des deux communes et que pas plus de trois communes ne refusent le retrait.

Les Conseils municipaux délibèrent, les communes d'Auxelles-Haut, Riervessemont, Petitmagny et Lamadeleine refusent le retrait. En conséquence, les conditions n'étant pas remplies, les communes de Rougegoutte et d'Auxelles-Bas ne peuvent sortir de la Communauté. Les décisions fiscales communautaires 96 s'appliqueront donc également à ces deux communes.

Nous en sommes là, en ce début d'année 96.

L'intercommunalité étant devenue un problème incontournable, nous avons l'obligation d'avancer et de trouver des solutions à ces difficultés.

Il est probable que l'on assistera à une recomposition des périmètres de coopération intercommunale dans le Pays sous-vosgien, certaines communes quitteront, à terme, notre communauté pour rejoindre la communauté de la Haute-Savoire pendant que d'autres communes du canton de Rougemont les remplaceront.

Ces démarches chaotiques peuvent susciter les commentaires de toute sorte, il n'en demeure pas moins qu'elles ne sont que la conséquence de la complexité du problème qui se pose aux élus de tout ce secteur.



## LE SYNDICAT MULTISITE NORD

\* \* \* \* \*

La crise de l'industrie textile dans les années 50 a entraîné la disparition des nombreuses filatures qui s'étaient développées dans les vallées vosgiennes. S'ensuivirent très rapidement de graves répercussions sur l'emploi et la démographie pour le Nord Territoire.

Confrontées aux problèmes de décroissance de l'activité économique et de leur population, les communes ont aujourd'hui la volonté collective de s'impliquer dans le développement et l'avenir de leur espace. Dans un contexte économique complexe, de plus en plus ouvert, et dans une perspective européenne, il est nécessaire que les collectivités locales en tant qu'actrices du développement local s'entendent pour coordonner leurs politiques.

### Vers la mise en place de nouvelles activités

Le 30 Mai 1988, une convention est signée entre le syndicat de la Charmotte et le Département. Ce syndicat regroupe les communes d'Anjoutey, Bourg-sous-Chatelet, Eloie, Grosmagny, Lamadeleine et Saint Germain le Chatelet. Le Département entend ainsi participer à cette opération qui s'inscrit dans une action plus vaste de développement économique, à savoir la création d'une zone d'activités multisite dans le Nord du département. Le 26 Février 1992, après concertation, naît ce nouveau syndicat. 21 communes y adhèrent par achat de parts. Ce sont celles des cantons de Giromagny et de Rougemont, à l'exception des communes de Lachapelle sous Chaux, Leval et Rougemont le Château. 243 parts ont été réparties et acquises ; le Conseil général, de son côté, en a acquis 19. La mise de départ (7 000 F la part) s'élève à 1 834 000 F nécessaires à la réalisation et à l'aménagement des zones d'activités dans un premier temps, la vente des terrains aux industriels permettra ensuite de poursuivre le financement des travaux d'aménagement sur l'ensemble des sites industriels.

### Les quatres axes du syndicat

\* associer les communes du Pays sous-vosgien à la réalisation de zones d'activités sur place, "au pays".

\* aménager ces zones destinées à accueillir des entreprises créatrices d'emplois.

\* répartir entre toutes les communes associées, la taxe professionnelle générée par les entreprises nouvellement implantées.

\* favoriser l'implantation d'activités nouvelles provenant d'investissements extérieurs à la Franche-Comté, selon le dispositif d'aide mis en place par la Région en faveur des entreprises.

## Rôle du syndicat

Le syndicat se substitue aux communes d'implantation dans la poursuite des études et la conduite de l'opération visant à aménager et gérer la zone d'activités multisite. Le syndicat concède à la SODEB (Société d'Équipement du Territoire de Belfort) l'opération d'aménagement de chaque secteur. L'ADEBT (Agence de Développement) est chargée de la promotion de la zone, de la commercialisation des lots et de l'animation économique.

Les communes ont récemment désigné leurs délégués pour les représenter à chaque assemblée générale. Les délégués ont à leur tour mis en place, en juillet dernier, le bureau et la commission d'implantation. Le syndicat est en effet administré par un bureau composé à parité, de représentants des collectivités. Toutes les décisions se rapportant aux cessions, localisations de parcelles et prix de vente, sont de son ressort.

## La zone multisite se localise à ce jour sur 6 communes

ANJOUTEY : ENVIROPARC (ancienne ZAC -zone d'aménagement concerté- de la Charmotte) superficie : 5 ha 30

AUXELLES-BAS : zone artisanale de la Goutte d'Avin (extension de la zone communale), superficie : 9 ha

LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT : ZAC de Lachapelle (ancienne brasserie), superficie : 6 ha

GIROMAGNY, ROUGEGOUTTE, VESCEMONT : ZAC du Mont Jean, superficie : 16 ha.

## Le syndicat : comment ça marche ?

Le Nord du département (Pays sous-vosgien) se compose de 25 communes (cantons de Giromagny et Rougemont, et Eloie). A ce jour, 22 communes ont rejoint le syndicat. Pour information, le syndicat multisite Sud ne regroupe que 14 communes sur 30 : cette forte adhésion des communes dans le Nord témoigne de l'état d'esprit propre au Pays sous-vosgien, soudé par vingt ans de coopération dans l'ASVAA (Association Sous-vosgienne d'Aménagement et d'Animation, dissoute en 1995).

Communes	Parts proposées	Parts acquises	Délégués
Anjoutey	10	10	1
Auxelles-Bas	8	8	1
Auxelles-Haut	7	7	1
Bourg/Chât.	6	6	1
Chaux	14	14	1
Eloie	13	13	1
Étueffont	20	20	2
Évette-Salbert	28	28	2
Felon	7	7	1
Giromagny	42	42	3
<b>Grosagny</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>1</b>
Lachapelle/Ch.	10	0	0

Lachapelle/Roug.	9	20	2
Lamadcleine	5	5	1
Lepuix-Gy	16	16	1
Leval	7	2	1
Petitefontaine	6	6	1
Petitagny	7	0	0
Rierscesmont	5	5	1
Romagny/Roug.	6	1	1
Rougegoutte	13	13	1
Rougemont-le-Chât.	18	0	0
St-Germain-le-Chât.	10	10	1
Sermagny	13	13	1
Vescemont	11	11	1
<b>TOTAL</b>	<b>300</b>	<b>266</b>	<b>27</b>



### Les membres du comité syndical

Le comité syndical comprend trois représentants du Département et un délégué par commune jusqu'à 19 parts acquises par la commune, assisté d'un délégué supplémentaire par tranche complète ou non de 20 parts. Pour Grosmagny, il s'agit de Maurice LEGUILLON (délégué titulaire) et de Michel THEVENOT (délégué suppléant).

### Le bureau

Il est composé comme suit, depuis les élections de juin dernier :

\* Président : Jean-Louis BUCHWALTER, Maire de Lachapelle sous Rougemont

\* 1er vice-président : Gérard GUYON, Maire d'Etueffont

\* 2ème vice-président : Bernard TRITTER, Maire d'Auxelles-Bas

\* Secrétaire : Gaston CHAPPUIS, Maire d'Anjoutey

\* Membres (ou assesseurs) : Bernard DEMOUGE, Maire de Lepuix-Gy - Jean-François CAILLEAU, Maire de Saint Germain le Chatelet - Jacques DUMAS, Conseiller à Giromagny.

### Secrétariat du syndicat

Le secrétariat est assuré par Madame Renée HUMBERT, adjoint administratif, secondée par Mademoiselle Marianne HENRY, agent administratif. Ce coût est subventionné par le Conseil général à hauteur de 30 000 F versés au syndicat. Matériellement, ce service est rendu par la Communauté de communes du Pays sous-vosgien, par voie de convention entre elle et le syndicat. La Communauté met l'ensemble de ses moyens techniques et humains à la disposition du syndicat, moyennant une rémunération de 45 000 F en 1995, ce qui correspond à 13 heures de travail par semaine, tout compris (personnel, loyer, charges, informatique, photocopieur, fournitures, etc...).

## LE SYNDICAT DES EAUX

\* \* \* \* \*

C'est il y a près de quarante ans, grâce aux études et recherches du géologue THEOBALD et Gaston MOINAT ingénieur des ponts et chaussées de Giromagny, que le conseiller général Jean BOIGEOL eut l'idée de fonder le syndicat des eaux de Giromagny.

A l'époque, il regroupa la quasi totalité des communes du canton, sauf Riervescemont, Lamadeleine et les Auxelles, pour des problèmes d'alimentation par gravité ; quant à la commune d'Eloie, elle estima que les puits et sources du village étaient suffisants à son alimentation.

Suite aux dernières élections municipales et à la nomination de nouveaux délégués de commune, la majorité d'entre-eux ont fait ressentir une volonté de redynamisation et de réorganisation du syndicat afin qu'il conserve une vocation de service public. Cette mission a été confiée au nouveau bureau présidé par Guy MICLO, maire de Rougegoutte.

### LE SYNDICAT EN QUELQUES CHIFFRES

Nombres de communes adhérentes. . . . .	15
Total des abonnés . . . . .	4 556
Total de m <sup>3</sup> facturés (1994) . . . . .	739 530
Longueur totale du réseau 40/250 (en km). . .	360
Nombre de poteaux incendie. . . . .	352

#### GROSMAGNY

Nombre d'abonnés. . . . .	184
Total m <sup>3</sup> facturés (1994). . . . .	23 540

### PRIX DE L'EAU

En 1992, l'Etat imposait au syndicat l'application de la comptabilité M49 comprenant l'intégration totale des amortissements dans ses budgets. S'offrait alors deux solutions :

1/ répercussion totale et immédiate des amortissements sur l'exercice 1992 avec, pour conséquence, une augmentation de 105 % du prix de m<sup>3</sup> d'eau (mesure impensable).

2/ intégration progressive et transitoire, à raison de 0,40 F le m<sup>3</sup> chaque année, sur une période de 10 ans, plus 3 % d'ajustement d'inflation annuelle (mesure plus réaliste et retenue).

TABLEAU D'AUGMENTATION PROGRESSIVE sur 10 ans:1992 à 2001  
=====

Année	Prix de l'Eau				% total	Montant amortiss.	Amortissement	
	Ajustement %	montant	aug. m3	Tot. m3			début année	fin année
1992	0,10	77.000	0,40	3,90	14,71	308.000	2.760.000	2.452.000
1993	0,12	92.400	0,40	4,42	13,34	308.000	2.452.000	2.144.000
1994	0,14	107.800	0,40	4,96	12,22	308.000	2.144.000	1.836.000
1995	0,15	115.500	0,40	5,51	11,09	308.000	1.836.000	1.528.000
1996	0,17	130.900	0,40	6,08	10,35	308.000	1.528.000	1.220.000
1997	0,19	146.300	0,40	6,67	9,71	308.000	1.220.000	912.000
1998	0,21	161.700	0,40	7,28	9,15	308.000	912.000	604.000
1999	0,22	169.400	0,40	7,90	8,52	308.000	604.000	296.000
2000	0,24	184.800	0,40	8,54	8,11	308.000	296.000	.....000
2001	0,26	200.200	0,10	8,90	4,22	77.000	nouveau	nouveau
2002	0,27	207.900	.....	9,17	3,04	.....	.....	.....

A SAVOIR :

Les prix indiqués dans le tableau ci-dessus sont des prix hors taxes. Le montant des taxes en vigueur peut varier chaque année : pour 1995, le montant des taxes hors abonnement, représente près de 40 % du prix d'un m<sup>3</sup>, soit :

- 5.51 F pour le syndicat
- 2.16 F pour les taxes

QUALITE DE L'EAU

La qualité de l'eau distribuée par le syndicat n'a rien à envier aux autres réseaux de distribution de la région.

70 analyses annuelles, obligatoires, garantissent la bonne qualité de l'eau. Conformément au décret n° 94/841,



besoins, surtout si l'on souhaite cuisiner soi-même, de temps en temps.

Les menus sont donnés à l'avance : chacun peut ainsi demander à ne pas recevoir un menu qui ne lui conviendrait pas. Un menu de remplacement est alors proposé.

Les repas sont livrés froids, dans des petits plats scellés allant au four. Des conseils de cuisson sont donnés. Une diététicienne contrôle l'élaboration des menus. Des repas sans sel peuvent être proposés.

Pour tout renseignement, téléphoner au 84 54 62 00  
de 8 heures à midi et de 13 heures à 17 heures.  
En soirée, demander Madame MAIRE au 84 21 64 45.



## LA CRECHE FAMILIALE SOUS-VOSGIENNE...

\* \* \* \* \*

Depuis plusieurs années déjà, notre commune adhère au syndicat intercommunal pour la gestion de la crèche familiale sous-vosgienne. Le service de crèche familiale permet l'accueil des enfants âgés de 6 semaines à 3 ans, au domicile d'une assistante maternelle agréée, employée par la crèche familiale de Valdoie (7 Rue Emile Zola - directrice : Mme MILLOT - Tél. 84 26 43 78).

Le choix de ce mode de garde pour les parents qui travaillent leur garantit une famille d'accueil de bonne moralité, disposant d'un logement convenable, aux conditions d'hygiène impeccables.

Le contrôle de la crèche qui suit les gardiennes, porte essentiellement sur les conditions de vie de l'enfant, sur son alimentation qui doit être équilibrée, et sur son bon développement psychique, mental et affectif.

Nous rappelons qu'à Grosmagny, pour les parents intéressés, Madame Josiane TALFUMIER est employée comme assistante maternelle agréée par la crèche familiale de Valdoie, et assure donc à son domicile, ce mode de garde des enfants.

## ... MAIS AUSSI, LE SERVICE DE SOINS A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES...

\* \* \* \* \*

Si vous avez 60 ans et plus (dérogation éventuelle pour les moins de 60 ans) et que vous avez des problèmes de santé, une aide-soignante peut intervenir journalièrement, à votre domicile, sur prescription médicale.

Ces interventions sont gratuites pour les malades, et vous conservez le libre choix de votre médecin traitant et de votre infirmière libérale.

... ET EGALEMENT, LE SERVICE DE GARDE, D'AIDE  
ET DE SOUTIEN A DOMICILE

\* \* \* \* \*

Ce service s'adresse à toute personne ayant besoin d'une aide. L'aide à domicile intervient aux jours et heures déterminés par vous-même, en accord avec l'Association et suivant vos besoins.

En ce qui concerne les modalités de financement, vous devenez "employeur", mais l'Association se charge pour vous de toutes les démarches administratives.

Pour tout renseignement concernant ces deux services,  
vous pouvez contacter l'Aide familiale Populaire  
au Centre Jean Moulin à Valdoie  
au 84 26 58 15.

## L'EGLISE RENOVEE

\* \* \* \* \*

Commencée fin 1993, la restauration de notre église est, pour l'essentiel, en voie d'achèvement. L'inauguration est prévue pour le 28 avril 1996.

Ceci a été possible grâce à des moyens financiers provenant :

- au départ, d'un legs important puis d'un don complémentaire,
- de la contribution des communes d'Eloie et Grosmagny,
- du concert offert par le groupe "ORPHEE" au mois de mai,
- de 52 donateurs particuliers dont 32 de Grosmagny et d'Eloie.

mais aussi, grâce à quelques personnes qui y ont consacré beaucoup de temps et sans lesquelles rien n'aurait pu se faire.

En 1995, les principaux travaux effectués ont été :

- \* la restauration des retables et de la chaire
- \* la réfection des peintures du chœur et de la nef.  
Pour la nef, l'état du mur Nord a nécessité la pose d'une toile de verre avant peinture pour en garantir la tenue
- \* la réfection du plancher de la tribune, par une équipe de bénévoles
- \* la poursuite de la finition du portail et de l'escalier. Ce travail n'est pas encore achevé.

Les bénévoles ont permis un bon enchaînement des phases des travaux, en particulier par leur participation aux démontages et remontages des bancs en limitant ainsi l'indisponibilité de l'église.

En 1996, l'aménagement du chœur et l'éclairage de la nef clôtureront la restauration intérieure de l'église.

Ensuite, en fonction de la situation financière, les travaux comporteront :

- la remise en état de la sacristie qui nécessite le remplacement des châssis de fenêtres et une mise en peinture (pour laquelle il sera fait appel au bénévolat),

- la réalisation des abords et d'un éclairage extérieur.

Si vous souhaitez participer à cette opération par un don, adressez-le à l'Association Paroissiale Saint Georges (APSG). Sur demande, un reçu fiscal vous sera fourni.



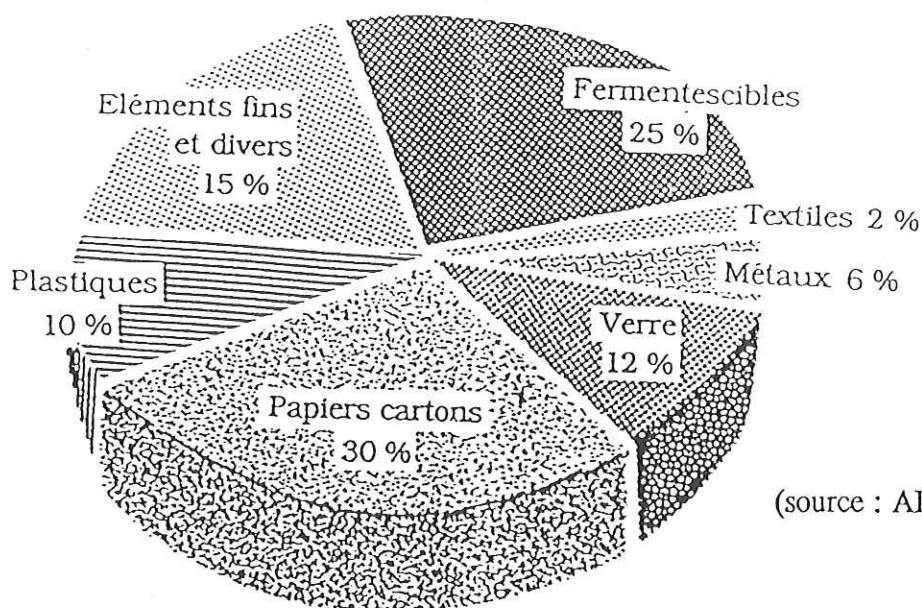
## ORDURES MENAGERES

### L'avenir est au tri, au recyclage et à la valorisation des déchets

Les Français produisent chaque année quelque 30 millions de tonnes de déchets ménagers dont 7 millions de tonnes d'emballage.

Dans notre commune, où la collecte et le traitement des déchets sont assurés par le SICTOM (syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères), la quantité de déchets ménagers représente 142 tonnes pour 467 habitants.

La composition moyenne de ces ordures est la suivante :



(source : ADEME - janvier 1991)

Les études menées dans ce domaine montrent que

- 1/3 du poids des ordures ménagères (papiers - cartons, verre, plastique...) peut être recyclé.
  - 1/4 du poids des ordures ménagères représentant les matières fermentescibles (déchets végétaux, déchets de cuisine etc...) peut être valorisé par compostage.
- Ce qui au total représente plus de la moitié du contenu de nos poubelles.

Dans le Territoire de Belfort, les principaux centres de traitement existants actuellement sont saturés et ne correspondent plus aux nouvelles normes. Dans la zone sous-vosgienne, le traitement mis en oeuvre par le SICTOM devra être complètement revu dans la mesure où ce type de décharge ne sera plus autorisé à partir de 2002 (loi du 13 juillet 1992).

Aussi, l'ensemble des structures responsables du traitement des ordures ménagères dans notre département se sont regroupés au sein du S.E.T.R.I.D. (syndicat d'étude pour le traitement intercommunal des déchets), afin d'organiser une gestion départementale des déchets qui devrait se traduire par :

- **une collecte par apport volontaire et un tri des matières recyclables.**

Les ménages apportent leurs déchets triés dans des conteneurs pour le verre, le papier, les flacons plastiques... regroupés sur un lieu public dit écopoint.

- **l'incitation au compostage individuel** et volontaire de la fraction organique des ordures ménagères.

- **la collecte des ordures ménagères non recyclables** et l'incinération avec valorisation énergétique dans une usine départementale.

Depuis déjà plusieurs années, chacun peut dans notre commune trier ses déchets et participer ainsi à la diminution du gaspillage et à la limitation des nuisances. L'effort engagé doit être poursuivi.

- Les papiers cartons (revues, cartons d'emballage etc...) et le verre peuvent être déposés dans les conteneurs situés à proximité de l'église.

Le tableau ci-dessous fait apparaître les quantités déposées ( en kg par habitant et par an) dans notre commune et dans l'ensemble du SICTOM, ainsi que les quantités théoriquement recyclables.

	<b>Verre</b>	<b>Papiers cartons</b>
<b>GROSMAGNY</b>	28 kg / ha / an	15 kg / ha / an
<b>SICTOM</b>	36 kg / ha / an	14 kg / ha / an
<b>Quantités théoriquement recyclables</b>	43 kg / ha / an	100 kg / ha / an

- En ce qui concerne les déchets organiques (coupe de gazon, taille de haie, déchets de cuisine...), beaucoup d'entre nous ont la chance de posséder un terrain sur lequel ils peuvent assurer le compostage de ces déchets. Celui-ci peut s'effectuer par la réalisation d'un tas de compost dans un coin de jardin ou en achetant un composteur dont la diffusion est assurée par le SICTOM. (Une vente promotionnelle sera organisée en mars).

- Les piles qui constituent des éléments très polluants, peuvent être déposées dans le conteneur prévu à cet effet sur le mur de la cour d'école primaire.

Aussi, avons nous la possibilité de diminuer de manière importante la quantité de déchets qui ne seront pas recyclés.

Les études menées par le SETRID en vue d'une réorganisation du traitement des déchets ménagers dans le Territoire de Belfort montrent que les coûts d'élimination augmenteront de manière importante dans les années à venir. Le coût devrait être multiplié par trois à l'horizon de l'an 2000. Il est important de rappeler que le montant de la redevance d'ordures ménagères est directement lié à la quantité de déchets que chacun dépose le mardi matin en bordure de son habitation.

Aussi avons nous tout intérêt à participer dès aujourd'hui, à une réduction du volume des déchets produits et à un tri à la source susceptible de représenter une économie financière et constituant une valeur ajoutée écologique.



ETAT - CIVIL

\* \* \*

N A I S S A N C E S

Fanny Renée Mireille MOUGIN	le 29 Mars 1995 à Belfort
Edson Pierre Eric VOUMARD	le 02 Juin 1995 à Belfort
Ophélie Denise Marguerite WELTZER	le 25 Novembre 1995 à Mulhouse

M A R I A G E S

Mireille JEANNOT et Patrice MARTIN	le 27 Mai 1995
Christine COLIN et Christian MONNIER	le 17 Juin 1995
Séverine MEYER et Laurent HAMELIN	le 29 Juillet 1995

D E C E S

Marguerite Marie ROY épouse MARCHAL	le 11 Janvier 1995
Elisabeth BOUVEROT	le 24 Juillet 1995
André CAMUS	le 30 Octobre 1995

D E C E S

des personnes nées à Grosogny mais n'y résidant plus

Charles LAMIELLE né le 02 Novembre 1907	le 27 Février 1995 à Belfort
René MOUGIN né le 06 Mars 1933	le 30 Mars 1995 à Belfort
Julie Marie STRICKLER née le 1er Novembre 1909	le 20 Octobre 1995 à Belfort

IL Y A CENT ANS !

\* \* \* \* \*

En cette année 1895, notre commune n'a pas fait la une des journaux de l'époque. Voici quelques-uns des très rares articles concernant Grosmagny.

LE RALLIEMENT DU 02 JUIN 1895

Jeudi dernier a eu lieu dans la salle de la mairie, l'adjudication des travaux de réparation à exécuter à l'église et au presbytère de Grosmagny-Eloie.

Monsieur SOYEZ Emile, entrepreneur, domicilié à Chaux, a été déclaré adjudicataire, moyennant un rabais de 11 % sur le montant du devis. Les réparations commencent incessamment.

Des réparations qui furent effectuées rapidement, puisque, dans le "RALLIEMENT" du 22 Septembre 1895, on pouvait lire l'annonce suivante :

COMMUNE DE GROSMAGNY

VENTE DE MATERIAUX

Le dimanche 29 Septembre 1895, devant l'église, à 3 heures de l'après-midi, en présence de Messieurs les Maires de Grosmagny et Eloie, il sera procédé à la vente de :

- 1/ 5 000 petites tuiles
- 2/ bois de charpente et débris divers provenant des réparations exécutées à l'église et au presbytère.

Grosmagny le 19 Septembre 1895

Les Maires

CHAPPUIS - CORE

LA FRONTIERE DU 24 NOVEMBRE 1895

Grosmagny, on nous écrit :

Jeudi matin, vers sept heures, Monsieur Didier Julien, l'un de nos plus intrépides chasseurs, se trouvait en

embuscade dans un jeune taillis lorsqu'un bruit insolite sortant d'un fourré voisin attira son attention. Une pierre lancée adroitement par notre rusé chasseur vint troubler dans son repos un énorme sanglier.

L'animal, inquiet, se lève et se disposait à prendre le large lorsqu'une balle vint le frapper juste au défaut de l'épaule ; blessé mortellement, il s'abattit à une distance d'une centaine de mètres. C'était un mâle atteignant presque le poids respectable de 100 Kg.

Monsieur Didier n'en est pas à son coup d'essai : il y a un mois à peine, il tirait une laie pesant, vide, 60 Kg. Bon débarras pour nos cultivateurs et nos félicitations à cet heureux disciple de Saint Hubert.

"ILS AURAIENT 100 ANS"

Stéphanie CHASSIGNET	17 Janvier 1895
Jules GABLE	08 Août 1895
Georges GERARD	09 Août 1895
Aline GIRARDEY	27 Mars 1895
René Emile HELBLING	21 Février 1895
Jeanne LAMIELLE	24 Septembre 1895
Edmond Emile LEVIN	03 Mai 1895
Marie Jeanne MARCHAND	26 Avrl 1895
Marie Aline MARCHAND	09 Novembre 1895
Céline Thérèse MARCHAL	14 Janvier 1895
Berthe Jeanne MILLOT	04 Juillet 1895
Charles Xavier PETITJEAN	18 Octobre 1895
Augustine WISSANT	18 Novembre 1895